



Durée pour classement affaire pénal : aidez moi svp

Par Kamal

je suis étranger, j'ai eu un visa touristique pour la France. est-ce que je peux être recherché en France et avoir visa Schengen France, je m'explique il y a 8 ans mon ex colocataire en Tunis a crée une adresse mail qui comporte mon nom et prénom et il a envoyé un mauvais à une connaissance en France et avec ses collègues au travail, en disant qu'il y a des attentats terroristes dans un tel quartier à Paris, malheureusement je n'ai pas pu expliquer à cette connaissance que ce n'est pas moi. j'ai peur que ce message soit interprété autrement comme provocation au terrorisme, alors ce n'est pas moi qui a envoyé ce message. cet mon ex-colocataire qui a fait pour nuire à mon image et me causer des problèmes. il savait que j'étais en conflit avec cette personne en France. il a voulait mettre l'huile sur le feu.svp c'est quoi la durée pour que cette affaire soit classée sans suite. Je ne veux pas aller en prison pour un mail que je n'ai pas écrit. Je suis étranger je viens en France que pour voir la famille.avec visa touristiques.
Merci de vos retours.

Par flotbs

Bonjour Monsieur,

Je ne connais pas les délais de prescription de l'action pénale en Tunisie, cependant ce pays pourra demander la coopération internationale si vous deviez être entendu. Ce genre de procédure est assez complexe et est mise en oeuvre en présence de preuves / doutes sérieux.

Je pense que les autorités tunisiennes disposent de moyens techniques pour vérifier la ligne téléphonique / internet a l'origine de cette adresse mail.

Je ne pense pas que vous serez inquiété.

Cdt